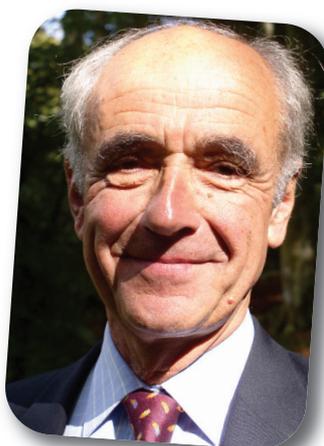


Editorial

Bois d'Auvergne est le premier site internet multiservices dédié à la gestion forestière. Propriétaires forestiers, à la lecture de ce numéro spécial consacré à **Bois d'Auvergne**, vous apprécierez, j'en suis certain son caractère innovant et fonctionnel. Sans attendre, connectez-vous pour essayer ses 6 nouveaux services !

L'aboutissement de ce travail collectif (votre CNPF d'Auvergne, l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne et l'Interprofession Auvergne-Promobois) n'aurait jamais pu aboutir sans une étroite concertation avec les principaux acteurs de la filière bois auvergnate, que je remercie particulièrement pour leur implication. L'objectif de **Bois d'Auvergne** est bien de donner à chaque propriétaire, des moyens simples de réaliser ou faire réaliser des

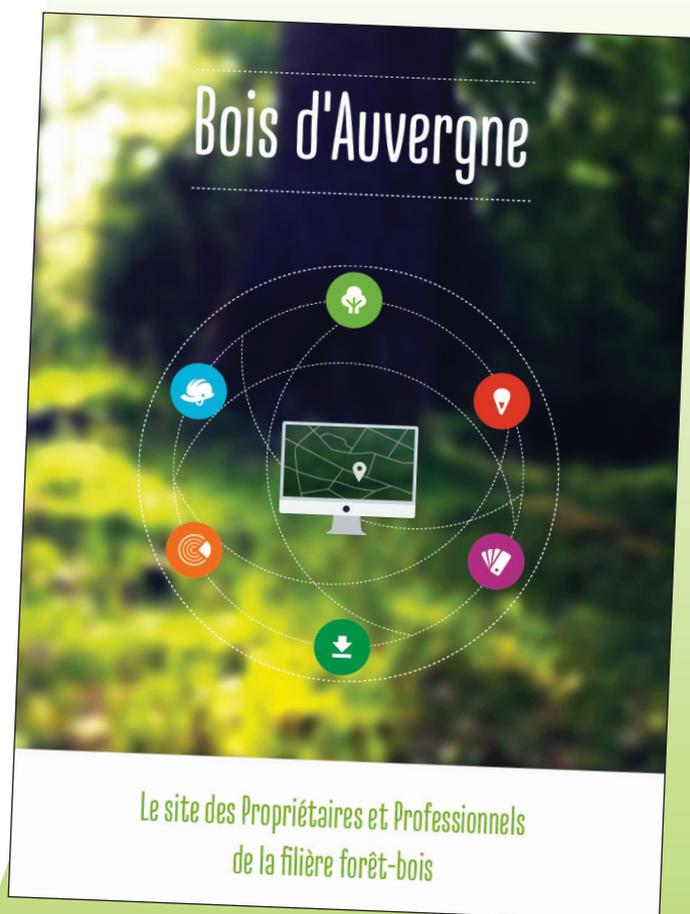


coupes de bois ou des travaux pour entretenir et améliorer son patrimoine forestier. Le service « foncier forestier » permet également à ceux qui veulent céder leur(s) parcelle(s), de les proposer à la vente. **Bois d'Auvergne** doit ainsi contribuer à mobiliser et à améliorer la ressource forestière régionale qui a un rôle de plus en plus important dans l'économie locale et nationale, toujours dans une perspective de gestion durable.

Je tiens également à remercier tous les financeurs qui ont pu accompagner le développement de ce projet. Selon l'enquête Agreste réalisée par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la récolte de bois d'oeuvre s'accroît de 9 % entre 2012 et 2013 en Auvergne, avec une récolte totale de 2,4 millions de m³. Pour continuer sur cette voie et atteindre les objectifs fixés par le plan de mobilisation des bois, c'est la diversité et la complémentarité des moyens qui doivent être recherchés : promotion et mise en œuvre des documents de gestion durable, conseils techniques, animations territoriales ciblées, formation et communication, développement de méthodes et d'outils innovants comme **Bois d'Auvergne**.

Je profite de cette occasion pour vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonne année, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Arnaud de MONTLIVAUT
Président de la délégation Auvergne du CNPF



Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels
de la filière forêt-bois



Bois d'Auvergne
Le site des Propriétaires et Professionnels
de la filière forêt-bois

Simplifiez-vous la forêt !
www.boisdauvergne.com

✿ La forêt auvergnate a eu chaud... !

Cet été, même si les précipitations ont été proches de la normale, les fortes chaleurs ont impacté la forêt Auvergnate.

Pour mémoire, 2003 a été une année particulièrement difficile avec une intense canicule (anomalie de + 3.2°C). L'année 2015, avec un écart de 1.5°C par rapport à la normale se situe au second rang des étés les plus chauds depuis 35 ans. **Les atteintes en forêt sont déjà visibles.**

Dans les 4 départements Auvergnats nous pouvons observer des dégâts, parfois importants dans les jeunes plantations, mais aussi dans les peuplements adultes. Avec des atteintes fortes, (jusqu'à 70% des plants dans le département de l'Allier) certains reboisements sont remis en cause. Ces dégâts peuvent être accentués par la qualité de la préparation du sol et la mise en place des plants.



Effet de la sécheresse sur douglas

Pour les peuplements adultes, **ce sont surtout les douglas de basse altitude (en zones de piémonts) qui ont souffert.** Les atteintes concernent **principalement les lisières** exposées Sud et Est où on observe des branches et des cimes sèches. Quelques arbres sont touchés en totalité, principalement sur les stations à sol superficiel. Les feuillus, ont passé le cap estival sans trop d'encombre, d'éventuelles perturbations seront visibles dans les années à venir.

Dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, dès le début du mois de septembre, des chutes d'écorce et des rougissements sur épicéa ont permis d'établir les premiers signalements **d'attaques de scolytes.** Plusieurs foyers de 10 à 30 arbres ont été identifiés. A la fin de l'hiver nous aurons une vision précise de l'importance de ces dégâts.

Dans le Cantal, on doit faire face depuis plusieurs semaines à la pullulation de « rats taupiers » (campagnols terrestres). Le problème affecte les prairies, mais il est aussi sylvicole. En effet, suite à la sécheresse marquée de cet été, les rongeurs sont allés chercher de la nourriture dans les espaces boisés. **Les jeunes plantations présentant un fort enherbement graminé, sont particulièrement touchées avec des taux de mortalités compris entre 10 et 30 %.** Les dégâts forestiers risquent d'être accentués en période hivernale par une consommation concentrée sur la végétation ligneuse, seule disponible en période d'enneigement. Les moyens de lutte sont limités, le plus efficace étant d'éliminer le couvert de graminées, idéal pour les rongeurs, par broyage permettant la fracturation de leur habitat et donc facilitant le travail des prédateurs.

Le changement climatique impacte directement la forêt sous de multiples facettes, nous en avons encore une fois l'exemple. Il faut rappeler que la réussite d'un peuplement, de la plantation à la récolte, passe obligatoirement par un itinéraire technique adapté. Une attention particulière doit donc être apportée au choix des essences et des provenances et au respect des conditions de plantation. A ce stade, et dans le respect des règles de l'art, il n'y a pas d'économie à faire. Il faudra également être attentifs à une sylviculture adaptée et dynamique tout au long de la vie du peuplement.

Les opérateurs du CNPF d'Auvergne et du DSF (Département Santé des Forêts) restent à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion de votre forêt.

J-L PARREL, A. BAZIN, M. BATLLE, M. LAFAYE
(CNPF d'Auvergne) - Contact : 04 71 06 04 57



Système racinaire de pin sylvestre rongé par le campagnol terrestre (individus piégés et posés à côté du pin)

Bois d'Auvergne simplifiez-vous la forêt !

Le nouveau site innovant et interactif au service des propriétaires forestiers et professionnels de la filière forêt-bois Auvergnate est ouvert.

Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels de la filière forêt-bois

Depuis 2011, le CNPF d'Auvergne participe activement à la construction de ce portail internet commun et unique qui regroupe les organisations professionnelles de la forêt privée (Union Régionale des Forêts d'Auvergne, Syndicats de Propriétaires et de Professionnels, Auvergne Promobois...) et qui se concrétise aujourd'hui. **Bois d'Auvergne** est un outil dédié aux propriétaires forestiers et aux professionnels. Le site permet de bénéficier rapidement d'une information actualisée et de services concrets associés à un appui cartographique.

Bois d'Auvergne est simple d'utilisation et pédagogique, il propose 6 services innovants et utiles à l'activité des propriétaires forestiers et des professionnels :

- Gérer sa forêt ;
- Gérer ses chantiers ;
- Trouver un professionnel ;
- Connaître le prix des bois ;
- Foncier forestier ;
- Démarches en ligne.

L'outil cartographique associé à ces services permet la localisation de parcelles, la recherche de professionnels, la connaissance des réglementations, la préparation de chantiers etc.

Bois d'Auvergne pour mieux gérer, trouver, échanger, restructurer, réaliser, et mobiliser durablement plus de bois.

Le site est pédagogique et simple d'utilisation

Pour les propriétaires forestiers, le site est construit pour que les services puissent être utilisés de façon intuitive et pédagogique. Les termes techniques sont expliqués, des questions complétées d'illustrations sont posées afin de guider l'utilisateur à définir par exemple ses peuplements forestiers, ses choix de gestion, les entreprises à contacter, ou encore les demandes réglementaires à faire si nécessaire.

Qui peut utiliser Bois d'Auvergne ?

Le site peut être utilisé par tous les propriétaires des parcelles forestières en Auvergne, les professionnels de la forêt, mais aussi le grand public qui s'intéresse à la forêt. Un utilisateur peut, via une simple connexion internet, sans créer de compte, accéder à tous les services excepté le service « gérer ses chantiers » qui est réservé aux professionnels.

Pourquoi créer un compte utilisateurs sur Bois d'Auvergne ?

L'utilisateur aura tout intérêt à créer un compte sur le site **Bois d'Auvergne**. Ce compte offert, lui permet de stocker les données relatives à ses propriétés (parcelles, peuplements forestiers, coupes et travaux envisagés), mais aussi d'afficher ses offres de parcelles à vendre. Cela facilite également un échange direct avec les professionnels de la filière forêt-bois pour par exemple des demandes de prestations de travaux, de gestion, de vente de bois etc... Pour les professionnels, la création de ce compte permet notamment un accès au service « gérer ses chantiers », mais aussi de s'inscrire selon des conditions définies par un comité technique pour figurer dans l'annuaire.

Comment créer un compte ?

La démarche est très simple, il suffit de choisir un profil d'utilisateur dans le menu « créer un compte » selon que vous êtes propriétaire, gérant d'une entreprise... et de suivre la démarche indiquée.

Vous pouvez alors vous connecter directement sur le site **Bois d'Auvergne** avec votre identifiant et votre mot de passe pour accéder directement à l'ensemble des informations enregistrées sur votre compte et qui seront regroupées par thématiques.

Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels de la filière forêt-bois

Simplifiez-vous la forêt !
www.boisdauvergne.com



[Les 6 services]

www.boisdauvergne.com



1 - Gérer sa forêt

Il permet dans un premier temps de localiser et visualiser vos parcelles à l'aide de supports cartographiques.

Vous pouvez également soit en sélectionnant une parcelle cadastrale, soit en dessinant le contour, modifier ou créer plusieurs propriétés. Une fois votre propriété créée, vous pouvez décrire les bois qui composent votre ou vos parcelles (essence principale, surface, âge etc.). Dans un deuxième temps vous pouvez sélectionner un peuplement forestier ou en dessiner le contour et décrire les coupes de bois ou les travaux que vous envisagez. Enfin vous avez la possibilité de contacter directement via Bois d'Auvergne des professionnels, qui pourront vous faire des propositions correspondantes à vos demandes de coupes et travaux. Toutes les informations et l'état d'avancement des chantiers programmés seront sauvegardés par propriété sur votre compte.

Si vous disposez d'un **Plan Simple de Gestion pour votre forêt**, vous pouvez sur Bois d'Auvergne en visualiser le programme des coupes et travaux. Pour cela vous devez en faire la demande au CNPF d'Auvergne par mail (auvergne@crpf.fr) et si vous n'avez pas encore créé de compte sur Bois d'Auvergne, il vous en sera créé un et vous recevrez vos identifiants en réponse à votre demande.



2. Gérer ses chantiers

Si vous êtes un professionnel de la forêt (gestionnaire, exploitant, entreprise de travaux forestiers...), vous pouvez utiliser ce service d'une part pour créer vos chantiers : localisation, caractéristiques de l'intervention et du chantier, information sur les demandes de réalisation. Un tableau de suivi permet également de suivre l'état d'avancement des demandes d'interventions qui vous ont été proposées directement via Bois d'Auvergne par des propriétaires forestiers : en cours, acceptées, refusées et périmées. Tous vos chantiers seront listés dans votre compte. D'autre part, ce service vous facilite également la préparation et la mise en œuvre de votre chantier. En effet vous pouvez après avoir sélectionné votre chantier, vérifier et dessiner certains éléments indispensables afférents à la voirie, au code de l'environnement, au code du travail, etc. Une fiche de déclaration/autorisation de chantier sera alors établie et vous pourrez directement l'envoyer aux autorités compétentes.



3. Trouver un professionnel

Cet annuaire permet de faciliter les liens entre les propriétaires forestiers et les entreprises qui y sont inscrites.

Une recherche cartographique et/ou multicritères (nom, catégorie de métier, activité principale, détaillée etc.) vous permet, selon que vous soyez un propriétaire ou une entreprise, de trouver plus facilement un professionnel ou un sous-traitant pour mettre en œuvre vos coupes et travaux forestiers. Si vous êtes gérant d'une entreprise dont l'activité principale est en Auvergne et que vous souhaitez vous inscrire sur l'annuaire, contactez l'Interprofession AuvergnePromobois par mail : auvergne.promobois@wanadoo.fr qui vous adressera un dossier de demande.



Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels de la filière forêt-bois

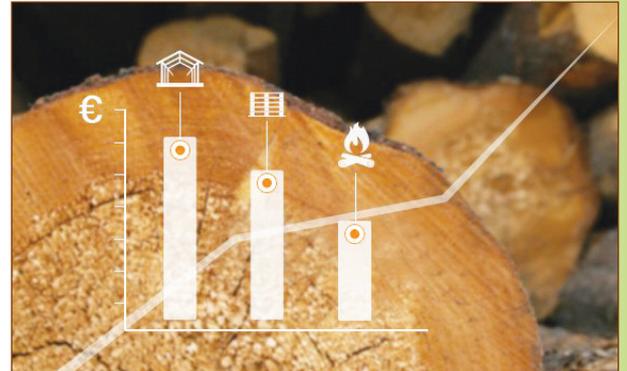
Simplifiez-vous la forêt !
www.boisdauvergne.com



4. Connaître le prix des bois

Ce service est plus pédagogique, il vous permet de comprendre comment s'établit le prix des bois en forêt et de vous éclairer sur les éléments à prendre en considération. Vous trouverez également des informations sur le marché régional des bois et le coût des principales prestations forestières : fourchettes de prix indicatifs de bois sur pied, des coûts des travaux en forêt etc.

Une recherche construite sur un jeu de questions/réponses vous propose également d'avoir une estimation de la valeur d'une coupe de bois par hectare en fonction de l'essence, du type de peuplement en place, des diamètres des arbres récoltés etc.



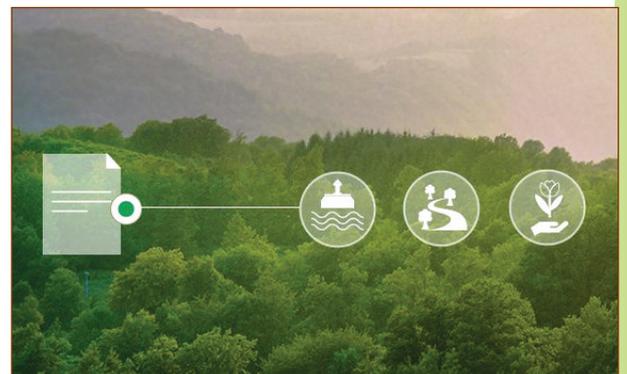
5. Foncier forestier

Avec votre compte sur Bois d'Auvergne, vous pouvez faire publier une offre de vente concernant vos parcelles forestières. La procédure est très simple, il suffit d'accéder au service et de sélectionner l'onglet « créer une offre de vente ». Vous seront demandés des éléments de description (localisation, numéro de parcelle cadastrale, type de peuplement etc.), puis l'administrateur du service validera votre demande qui sera mise en ligne et sera consultable. Vous avez également la possibilité de consulter des parcelles à la vente en Auvergne avec des critères de recherche qui permettent d'affiner les résultats. Vous pouvez également créer une ou plusieurs « alertes », qui vous notifieront directement sur votre mail, des informations sur les parcelles correspondantes aux critères que vous aurez définis (localisation/surface/type de peuplement...).



6. Réaliser des démarches en ligne

Ce service vous permet de connaître les principales réglementations concernant les coupes de bois et les réalisations de chantiers forestiers. Vous pouvez après avoir dessiné ou sélectionné sur la carte un de vos projets de coupe de bois par exemple, vérifier si des zonages réglementaires (Natura 2000, sites classés etc.) sont à prendre en considération (demande d'autorisation, déclaration spécifique, évaluation des incidences etc.) avant de pouvoir réaliser la coupe. Après cette première vérification, un jeu de questions/réponses vous informera de la conformité de la coupe au titre du code forestier (seuil de surface, intensité de prélèvement etc.). En fonction des résultats, vous aurez la possibilité de renseigner directement sur Bois d'Auvergne ou de télécharger les formulaires de demande d'autorisation adéquats et de les envoyer aux administrations concernées.



Il ne vous reste plus qu'à vous connecter sur www.boisdauvergne.com et à vous laisser guider à la découverte et à l'utilisation des services que propose ce nouveau site internet unique en France !

Un stand Bois d'Auvergne sera présent au prochain salon PANORABOIS qui se tiendra à la Grande Halle d'Auvergne du 22 au 24 janvier 2016. Vous pourrez ainsi venir assister sur le stand à des démonstrations collectives et vous informer à cette occasion !

J-P LOUDES - (CNPFF d'Auvergne)

Bois d'Auvergne a été financé dans ses différentes phases de construction par le POMAC Massif Central, l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et le CNPFF d'Auvergne.

Interview : 3 questions à M. Charles-Henri de Provenchères, Président du Comité de pilotage de Bois d'Auvergne

M. le Président, vous avez initié Bois d'Auvergne depuis 2011 pour arriver à faire aboutir ce projet innovant. Comment est née cette initiative ?

Dès 2011, quand j'étais Président de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) et avec le Directeur du CRPF Auvergne, nous nous étions interrogés pour savoir quel outil innovant pouvait être développé pour inciter les propriétaires de petites surfaces à mobiliser leur bois, mais aussi pour lancer une vraie action de filière. Nous avons donc imaginé un outil qui au départ était une plate-forme d'échange de données économiques et cartographiques. Cette idée, qui a fait son chemin, s'est affinée et a perduré comme un axe de travail entre la nouvelle directrice du CRPF et la nouvelle Présidente de l'URFA. Après avoir présenté ce projet à des financeurs potentiels, Massif Central, DRAAF, ADEME et Conseil Régional, nous l'avons intégré comme une action du Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne. L'URFA a donc engagé avec le soutien technique du CRPF, une première phase de concertation de plus d'un an qui n'a pas toujours été facile. Mais on a appris à se connaître et à s'apprécier même s'il y a eu des oppositions assez marquées sur certains services comme par exemple « connaître le prix des bois ». Je tiens également à souligner le fort soutien des financeurs tout au long de ce projet. L'essentiel a été de pouvoir fédérer l'ensemble des membres de la filière dont les intérêts peuvent être divergents. A l'issue de ce travail un consensus a pu être trouvé, particulièrement avec les acteurs de la première transformation et les gestionnaires avec la constitution d'un comité de pilotage régional que je préside actuellement. Par la suite, la décision a été prise pour la deuxième phase de construction et de développement de Bois d'Auvergne d'élargir le pilotage à trois porteurs : l'URFA, le CNPF d'Auvergne et l'Interprofession Auvergne Promo-bois.

Que représente pour vous ce nouvel outil concrétisé aujourd'hui ?

En Auvergne, de multiples freins à la mobilisation des bois et à leur qualité sont souvent mis en avant comme le morcellement du foncier forestier, le manque de connaissances forestières d'une majorité de propriétaires, la complexité du « qui fait quoi en forêt ? ». Bois d'Auvergne y répond, il représente pour moi un fort levier pour faire face à l'attente de mobiliser plus de bois et d'avoir un impact positif sur l'économie régionale. Il représente également une nouvelle possibilité qui est ouverte à tous les propriétaires pour avoir un accès facile à la localisation de leurs parcelles,



mais aussi pour s'informer sur la gestion forestière à y faire et pour mieux identifier et contacter les entreprises. C'est pour les professionnels de la filière un nouvel outil de développement économique avec une meilleure visibilité de leurs activités via notamment l'annuaire des professionnels. Ils peuvent aussi plus facilement organiser leurs chantiers forestiers et avoir un lien direct avec des propriétaires pour répondre à leur demande. Il représente évidemment un très bon outil de communication qui donne une image dynamique de la filière forestière Auvergnate qui est précurseur dans ce domaine. Il s'ouvre également sur le grand public qui va mieux percevoir le rôle de la forêt dans notre société actuelle.

Quels messages souhaiteriez-vous faire passer aux propriétaires pour qu'ils s'approprient et utilisent régulièrement ces nouveaux services ?

Je veux leur faire comprendre que leur intérêt est de s'occuper de leurs parcelles forestières quelles que soient leurs surfaces, de devenir des producteurs et assurer le renouvellement de la ressource forestière pour l'avenir. Ils disposent maintenant, en plus des conseils techniques de terrain qui restent indispensables pour concrétiser des actes de gestion, d'un outil facile d'accès et consultable directement de chez eux, pour s'impliquer davantage dans le suivi de leur patrimoine forestier. On pourrait penser que Bois d'Auvergne n'est pas un outil adapté face à un panel de propriétaires forestiers qui ne sauront pas l'utiliser. Mais pour moi c'est tout le contraire, et c'est par ce type d'outil moderne, interactif, et pédagogique que les propriétaires forestiers avec leurs enfants et petits enfants pourront agir et leur transmettre l'envie de devenir les forestiers de demain. C'est d'ailleurs ce que je vais faire, je vais aller avec mes enfants surfer sur Bois d'Auvergne !

Propos recueillis par J-P LOUDES - (CNPF d'Auvergne)

[Opération PLOBOV*]

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) « insuffler une nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds chaleur », un projet auvergnat a été proposé. Il vise à développer la plaquette forestière en mobilisant et produisant plus de bois d'oeuvre en Auvergne. Ce projet collaboratif rassemble 11 partenaires de la filière forestière auvergnate actifs sur l'ensemble du territoire concerné. Un bouquet d'actions efficace sera engagé pour structurer la production de plaquettes forestières et sécuriser les approvisionnements en biomasse des chaufferies du territoire, tout en contribuant à augmenter la mobilisation de bois d'oeuvre et le renouvellement de la ressource.

Le CNPF d'Auvergne participera à ce projet dans le cadre d'une animation auprès des propriétaires forestiers qui seront sensibilisés à la gestion forestière et à l'analyse économique pour la mobilisation des bois et la mise en production notamment de parcelles délaissées, souvent associées à un morcellement très important de la propriété.

Les principaux objectifs seront de concentrer des moyens d'animation afin :

- d'améliorer des peuplements feuillus qui ont un bon potentiel pour produire du bois d'oeuvre (conversion par coupes d'éclaircie, cloisonnements...),
- d'améliorer les parcelles de feuillus ou d'accrus par reboisement pour la production de bois d'oeuvre : travaux préparatoires, plantation, protection gibier, dégagements des 3 premières années...,
- de régénérer des taillis avec réserves en particulier dans l'Allier : travaux préparatoires, enrichissement éventuel, ouverture de cloisonnements sylvicoles...

Pour cela une animation auprès des propriétaires forestiers privés et publics permettra d'identifier les parcelles à améliorer, de mobiliser du bois supplémentaire, de favoriser le regroupement des propriétaires et des chantiers, d'inciter



Enrichissement en feuillus

les propriétaires à devenir producteurs de bois, d'augmenter les surfaces sous documents de gestion durable... Des massifs (principalement Allier et Combrailles) présentant les meilleures potentialités en terme de mobilisation de bois supplémentaires dans le cadre des objectifs d'amélioration des peuplements feuillus seront identifiés. L'animateur du CNPF d'Auvergne contactera les propriétaires forestiers privés de parcelles en retard de gestion, établira un diagnostic sylvicole et des conseils pour les propriétaires intéressés. Des réunions d'informations, des démonstrations, des regroupements de chantiers ponctuels ou de manière plus durable pourront également être mis en oeuvre.

L'ambition des acteurs regroupés dans ce projet (coopératives forestières UNISYLVA, COFORET, CFBL et ses filiales, Office National des Forêts, AuvergnePromo-bois, Union Régionale des Communes Forestières d'Auvergne, Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne, Union Régionale des Forêts d'Auvergne, l'Institut technologique FCBA...) est d'insuffler une nouvelle dynamique et de mener un projet structurant pour la production de plaquettes forestières régionale, tout en visant une mobilisation supplémentaire de 60 000 tonnes de bois énergie et de 90 000 m³ supplémentaires de bois d'oeuvre ainsi que l'amélioration de 1 080 ha de peuplements feuillus. La durée du projet est de 3 ans et il se localise dans les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sur des massifs choisis en raison de l'enjeu qu'y représentent les peuplements feuillus.

J-P NEBOUT - J-P LOUDES
(CNPF d'Auvergne)

* *Plaquette forestière en mobilisant et produisant plus de Bois d'Oeuvre en Auvergne*



Broyeur à plaquettes



Plaquettes forestières

Lancement du site www.boisdauvergne.com

Venez découvrir le nouveau site **Bois d'Auvergne** au salon PANORABOIS. Un stand dédié permettra de faire des démonstrations collectives. Une conférence sur **Bois d'Auvergne** est également prévue le vendredi après-midi, lors du salon.

PANORABOIS

le salon de la forêt et du bois :
22, 23 et 24 janvier 2016.

Plus d'info sur www.panorabois.com

Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels
de la filière forêt-bois

Simplifiez-vous la forêt !
www.boisdauvergne.com



Actualités juridiques et fiscales

- L'article L124-1 du code forestier précise que désormais, seuls présentent une garantie de gestion durable, les bois et forêts gérés conformément à un document de gestion durable, **sous réserve de la mise en œuvre effective des programmes de coupes et travaux prévus par celui-ci.**

- Comme chaque année, les sylviculteurs non assujettis à la TVA et disposant d'un numéro d'identification SIREN, ont la possibilité de bénéficier d'un remboursement forfaitaire égal à 4,43 % du montant total des ventes de bois encaissées sur l'année civile. Pour ce faire, ils doivent remplir l'imprimé 3520 et l'envoyer aux centres TVA dont ils dépendent, accompagné des attestations récapitulatives de leurs acheteurs avant le 31 décembre.

- Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit la suppression au 01/01/2016 de la possibilité d'exonération de taxe foncière durant 5 ans, pour les parcelles cadastrales incluses dans les zones NATURA 2000, et dont les propriétaires sont signataires d'un contrat ou d'une charte NATURA 2000. Les exonérations en cours seront cependant maintenues jusqu'à leurs termes.

- La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron », (06/08/15), autorise désormais les titulaires du permis B à conduire tous véhicules agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/heure sur les voies publiques (art L221-2 du code de la route).

L. DEPEIGE - (CNPFF d'Auvergne)

Merci pour le travail accompli et bonne continuation à :

Caroline BRUYERES, Marion ALLIROT, Maxime RODAMEL, Vincent PAGES, Quentin VANNESTE Enzo DUBOSCQ et Gaël DROUILLARD qui quittent le CNPFF d'Auvergne pour de nouveaux horizons professionnels.

COP 21 - Forum Forêt

Forum Forêt : ce forum s'est tenu à Paris le 13 novembre dernier, en préambule de la COP 21 pour associer le rôle des forestiers et de la forêt dans la prise en compte du réchauffement climatique, avec des nouveaux enjeux liés à la captation du carbone. Un programme de conférences, de réunions est mis en place pendant la durée de la COP 21. Le CNPFF participe activement à la démarche.

Plus d'info sur www.forumforet.com



Bulletin d'information semestriel du CNPFF d'Auvergne

Bulletin d'information du CNPFF d'Auvergne. Comité de relecture : A. de Montlivault, A-L Soleilhavou, JP. Loudes, D.Jay, I.Gibert-Pacault, JP.Nebout, JL.Parrel. Directeur de la publication : A-L Soleilhavou. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique : Excepto - 63170 Aubière - Impression : Fusium - 63190 Lezoux, financé avec l'aide de l'Etat. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°57 : 24 000 expl. N°ISSN 1273-1331- décembre 2015. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus en être destinataire ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.



Financé avec l'aide de l'Etat
(Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la
Forêt)

Le CNPFF d'Auvergne ne dispose plus de la boîte postale BP 104 depuis avril 2014 merci de la supprimer dans l'adresse du CRPF pour vos courriers. Problème d'adresse : informez-nous par e-mail : le-puy@crpf.fr ou par courrier à CRPF, 5 rue Alphonse TERRASSON 43000 LE PUY-EN-VELAY. Pensez à informer les services du cadastre de votre nouvelle adresse.

Imprimé sur papier PEFC

